

# Les premières mesures adoptées au Sénat

Les sénateurs ont voté, dimanche, en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors »

Paris en étau entre une droite qui veut imposer ses marqueurs et une gauche monopolisant la parole pour afficher son opposition, l'exécutif est néanmoins parvenu à faire adopter les premières dispositions de sa réforme des retraites par le Sénat. Les sénateurs ont voté par 244 voix contre 96, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 mars, l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. La majorité sénatoriale de la droite et du centre a adopté un amendement pour que cet outil concerne les entreprises de plus de trois cents salariés, contre cinquante à l'Assemblée nationale, qui avait rejeté cet article 2. Si l'« index » vise à contraindre ces structures à publier chaque année des indicateurs sur leur emploi des seniors, la gauche a défendu la suppression d'un « gadget inutile » pour endiguer le chômage des seniors.

Seul au banc pour défendre le texte qui vise à reculer l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, le ministre du travail, Olivier Dussopt, a pu aussi compter sur Les Républicains (LR) et l'Union centriste pour l'adoption, samedi 4 mars, de l'article 1<sup>er</sup>, avec 233 voix contre 99. Il met fin à certains régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières, Banque de France...) pour les nouveaux embauchés, « à partir du 1<sup>er</sup> septembre ».

Mais, tout au long du week-end, les discussions ont surtout été dominées par les tunnels d'amendements déposés par les sénateurs de gauche. Les élus socialistes, écologistes et communistes ont régulièrement tancé le ministre du travail pour son manque de « sincérité » à propos d'une réforme « mal fagotée ». Dimanche, ils ont même été jusqu'à l'interroger sur un « agenda caché » de l'exécutif, selon l'expression du communiste Fabien Gay (Seine-Saint-Denis). En cause : un article introduit à l'Assemblée, après un amendement du député Renaissance, Marc Ferracci, prévoyant que le gouvernement remette un rapport d'ici un an sur « la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraite ».

## « Obstruction cordiale »

Si, pour Laurence Rossignol, sénatrice socialiste de l'Oise, cet amendement « ne présage rien de bon », il est surtout symptomatique « des revirements, des ambiguïtés, des changements de pied, des volte-face » du chef de l'Etat, Emmanuel Macron, après l'abandon de son projet d'un système universel en 2020. Avec le soutien des LR et des centristes, également hostiles, l'article a été rejeté à la quasi-unanimité (par 292 voix contre 1).

Dans la soirée de samedi puis dans la journée de dimanche,

## OLIVIER DUSSOPT A PU COMPTER SUR LR ET L'UNION CENTRISTE POUR L'ADOPTION DE L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> QUI MET FIN À DES RÉGIMES SPÉCIAUX

c'est le refus d'Olivier Dussopt de rendre publique la note du Conseil d'Etat sur le projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale qui a tendu les débats avec les sénateurs de gauche. Dans leur avis, les juges administratifs suggèrent au gouvernement de retirer certains « cavaliers » potentiels, dont l'« index seniors », qui pourrait être censuré par le Conseil constitutionnel. Mais le ministre s'appuie sur une décision de François Hollande en 2015 accordant la diffusion de ces avis, excepté pour les textes financiers. « Cette fameuse note serait-elle comparable au secret de la bombe atomique pour qu'on nous en refuse la communication ? Cette attitude est infantilisante », a déploré le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur. Les demandes insistantes de la gauche ont fini par provoquer la colère du ministre : « Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ! Cela suffit, maintenant ! »

La remontrance n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, martelant leurs arguments autant contre l'« index seniors » que contre l'extinction des régimes spéciaux à coups d'amendements identiques et d'interpellations à l'encontre de M. Dussopt. « Vous jouez à un jeu dangereux... Celui du clivage entre les Français, à travers leurs métiers, leurs avantages acquis », a pourfendu le président du groupe écologiste, Guillaume Gontard (Isère). Raillé pour avoir déclaré, samedi, dans une interview au *Parisien*, que cette réforme des retraites est « de gauche » et « ne fait pas de perdants », M. Dussopt a défendu en parallèle l'extinction des régimes spéciaux au nom de « l'évolution des conditions de travail » qui ne justifiaient plus, selon lui, l'existence de telles exceptions.

Dans ce débat, les sénateurs de droite n'ont pas pris la peine de défendre un projet négocié directement entre les dirigeants LR et la première ministre, Elisabeth Borne. Face à ce « silence de cathédrale » moqué par les oppositions, Bruno Retailleau, chef de file du groupe LR au Sénat, s'est dit soucieux de vouloir réserver du « temps de parole pour nos amendements afin de terminer l'examen du texte » avant la date butoir du dimanche 12 mars à minuit face au « piège » de « l'obstruction cordiale » tendu par la gau-

che, alors qu'il reste 3011 amendements à examiner.

En dépit de leur discrétion, les groupes LR, sous le regard bienveillant du président du Sénat, Gérard Larcher, sont parvenues à poser un premier jalon dimanche. Un amendement du rapporteur général du budget LR, Jean-François Husson (Meurthe-et-Moselle), a ainsi été adopté contre l'avis du gouvernement (163 pour, 123 contre), obligeant l'exécutif à remettre un rapport au Parlement avant le 1<sup>er</sup> octobre pour étudier l'ajout d'une dose de capitalisation collective dans le système actuel de répartition. Les élus LR comptent réaborder le sujet des régimes spéciaux par un amendement après l'article 7 qui ambitionne d'accélérer l'extinction des régimes spéciaux pour les salariés actuels avec une convergence des différents régimes d'ici à 2040. « On va substantiellement modifier le texte, on fera de cette réforme une vraie réforme de droite », a réitéré, dimanche, M. Retailleau.

Les débats sénatoriaux vont s'intensifier à l'article 7 sur le report de l'âge légal. Espérant des manifestations massives, les groupes de gauche voudraient aborder le cœur du projet de loi mardi en fin de journée, augurant un débat plus que délicat pour le gouvernement. ■

MARIAMA DARAME  
ET JÉRÉMIE LAMOTHE